



Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Félix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Alain BAUQUIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2026

Présents : M. Alain BAUQUIS (Président), Mme Fabienne DULIEGE (1er Adjointe), M. Paul MELINE (2ème Adjoint), Mme Martine MAISON (3ème Adjointe), M. Yves VIGNON (4ème Adjoint), Mme Christiane PAGET (Conseiller Municipal), M. Dominique DUBONNET (Conseiller Municipal), M. Michel RENVOIZE (Conseiller Municipal), Mme Viviane BEAUQUIS (Conseiller Municipal), M. Roger PERRON (Conseiller Municipal), M. Stéphen LE QUERRE (Conseiller Municipal), Mme Charlotte GARGOULAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence TORELLI (Conseiller Municipal), Mme Brigitte FINAS (Conseiller Municipal)

Absents Excusés : M. Pascal CURTET (Conseiller Municipal), M. Marc CANTONI (Conseiller Municipal), M. Jean-Luc BELTRAMI (Conseiller Municipal)

Procurations : Aucune

Secrétaire de séance : Mme Laurence TORELLI

Objet : Signature de conventions de servitude avec la société ENEDIS et constitution de droits réels

M. Vignon explique à l'assemblée qu'il convient de signer des conventions entre la société ENEDIS et la Mairie de la commune de Saint-Félix pour constituer des servitudes de passage ainsi que les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

- Section : OX n° : 0022 située au lieu-dit « marais de Grandfollion » moyennant une indemnité de 350€ (servitude)
- Section : OX n° 0023 située au Pommerieux Dessous (implantation d'un poste de distribution électrique + servitude : passage de câbles) moyennant une indemnité de 500€ pour l'implantation du poste et 235€ pour la servitude.
- Section : OX n° 0032 situé au lieudit la Pinsire-Sud (servitude) moyennant une indemnité de 54€ (servitude)
- Section OX n° 0072 située Pommerieux Dessous (servitude) moyennant une indemnité de 34€ (servitude)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGGT),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées OX 0022, 0023, 0032 et 0072 au profit d'Enedis ainsi que la signature d'une convention permettant l'implantation d'un nouveau poste sur la parcelle OX0023.

- **PREND ACTE** que la constitution de cette servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de cette servitude sera reçu par Monsieur Baslé, Directeur Régional Alpes représentant la société Enedis.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de représenter la Commune de Saint-Félix pour l'acte de constitution de servitude et de l'autoriser à signer toute pièce se rapportant à ces actes.

Fait à Saint Félix, le 27 janvier 2026

Le Maire,
BAUQUIS Alain

La secrétaire de séance,
TORELLI Laurence



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Laurence Torelli, the secretary of the meeting.